

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »****DEC 2019/16 – DECISION DU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ :  
N° 83.073.19.36 RELATIF A L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014/42 du 29 avril 2014, portant élection du Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014/51 du 27 mai 2014, portant délégations au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée,

**VU** le Code de la Commande Publique et ses articles L2123-1 et R.2123-1,

**VU** la décision de déclaration sans suite du 26 novembre 2019,

**CONSIDERANT** qu'une consultation a été lancée suivant l'article R.2122-2 en date du 05 décembre 2019 avec une remise des offres fixée au 09 décembre 2019,

**CONSIDERANT** qu'un seul opérateur économique a répondu à cette consultation,

**CONSIDERANT** que suite à l'analyse des candidatures et des offres il apparaît que :  
La société Renault Brignoles Services Automobiles – 38 Chemin Paul Grisolle – 83170 BRIGNOLES, a remis une offre régulière, acceptable et appropriée.

**AGISSANT en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à ce titre par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2014 ;**

**DECIDE**

**Article 1** : De signer le marché n° 83.073.19.36, avec la société Renault Brignoles Services Automobiles ;

**Article 2** : Ledit marché public est conclu pour un montant global de 31 243.44€ HT

**Article 3** : Il est conclu pour une durée de 120 jours à compter de l'ordre de service qui sera émis postérieurement à la notification.

**Article 4** : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice ;

Fait au Le Luc en Provence

Le 23 DEC. 2019

LE PRESIDENT

Maire du Cannet-des-Maures

Jean-Luc LONGOUR

